MAIRIE de PORTE-DE-SAVOIE
77, place de la mairie - 73800 PORTE-DE-SAVOIE
Tél : 04.79.28.12.82 – accueil@porte-de-savoie.fr
www.porte-de-savoie.fr

Arrêté n° T2025_257

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de PORTE-DE-SAVOIE (SAVOIE),
Vu les articles L. 2212-1 et L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L. 3321-9, L. 3334-2, L. 3335-1 du Code de la santé publique,
Vu l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2003 portant règlement permanent de la police des débits de boissons dans le département de la Savoie,
Vu l'accord n° 930-2025 du Commandant de la brigade de Gendarmerie de Montmélian,
Vu la demande formulée par ...Monsieur TOURNIER Emmanuel...
agissant pour le compte de l'~~association~~ ...la SAS Domaine du Pelouvent...
dont le siège est situé à PORTE-DE-SAVOIE (SAVOIE),

Arrête

Art 1 - L'association susnommée est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire à
Golf Club 221 Rte du canton Francin 73800 PORTE-DE-SAVOIE

Art 2 - Le débit de boissons, en respect des horaires fixés par l'arrêté préfectoral, est autorisé
du Samedi 21 juin 2025 ...à 11 ..h 00 au Samedi 21 juin 2025. à 16 h 00.,
à l'occasion de ...l'inauguration du golf...

Art 3 - Conformément à la loi, les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans les deux premiers groupes tel que le définit l'article L. 3321-1 du Code de la santé publique,

Art 4 - : Ampliation du présent arrêté transmis :

Au demandeur,
A la Brigade de Gendarmerie de Montmélian,
Affichée sur le site internet de la commune, à partir du 20 / 06 / 2025 –

A PORTE-DE-SAVOIE le 17 juin 2025 –.

Le Maire,
F. VILLAND

Mairie Porte-de-Savoie Savoie